



**JE CHANGE  
LE MONDE  
ET J'Y GAGNE**

# **JE RÉNOVE MON LOGEMENT**

Je fais des  
**économies**

Les aides à ma disposition :

**ÉCO-HABITAT**

**ÉCO-HABITAT +**

Pour répondre au défi climatique, la Communauté urbaine de Dunkerque accompagne les habitants dans la réduction de leur impact environnemental au quotidien.

Un logement mal isolé est énergivore et revient cher. Pour baisser la facture énergétique et faire un geste en faveur de votre environnement, démarrez une rénovation complète et performante de votre logement et gagnez en pouvoir d'achat !

## ÉCO-HABITAT,

l'aide de la Communauté urbaine de Dunkerque pour une rénovation énergétique ambitieuse de votre logement :

> Prise en charge de l'audit énergétique

> Financement de l'accompagnement

> Une subvention aux travaux

## Les postes de travaux concernés dans mon logement

> isolation des murs intérieurs et extérieurs

> ventilation

> mode de chauffage

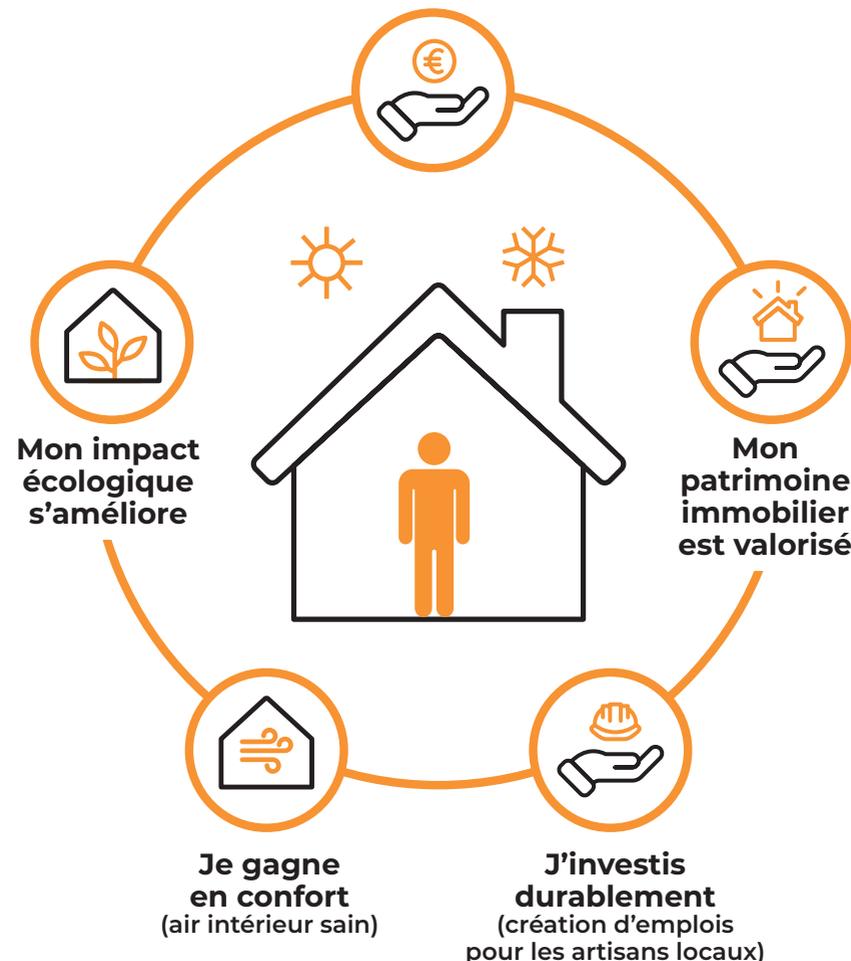
> vitrages et portes

> plancher bas

Avec Éco-habitat, un audit diagnostiquera les besoins en travaux prioritaires dans mon logement.

## Les bénéfices d'un logement isolé

Je fais baisser mes factures d'énergie



## Vrai ou Faux ?

**J'ai été démarché(e) par un spécialiste qui me propose une rénovation à 1 €, c'est plus simple que votre programme.**

- ✓ **VRAI** Effectivement, ce « spécialiste » n'en est pas toujours un. Il vous propose une solution et vous dit que vous n'avez rien à faire, qu'il se chargera de toutes les formalités administratives. Mais ce qu'il vous propose ne présente pas toujours de garantie quant à l'efficacité énergétique, la qualité de la pose et les matériaux qu'il vous propose ne sont pas forcément de bonne qualité.
- ✗ **FAUX**

Avec l'accompagnement proposé par la CUD et sa prime Éco-habitat, ce sont des professionnels qui interviennent à chaque étape et vous évitent les pratiques frauduleuses :

**> Pour le diagnostic initial et la proposition de scénarii de travaux :**

un spécialiste indépendant des entreprises de travaux qui fournira un rapport neutre et qui n'aura pas d'intérêt dans les choix que vous ferez.

**> Pour l'étude des devis et la réalisation des travaux :**

des entreprises « reconnues garantes de l'environnement », certaines qui ont signé une charte qualité des entreprises de la rénovation énergétique.

**> Pour vérifier les travaux :**

une visite de fin de travaux par un spécialiste indépendant.

**Avec une isolation par l'intérieur, je perds de la surface dans mon habitation.**

- ✓ **VRAI** Une isolation peut présenter jusqu'à une épaisseur de 15 cm environ. Il n'est pas toujours possible de faire la rénovation par l'extérieur sur tous les murs de la maison, notamment quand on a une maison avec une façade en front à rue, qui présente une certaine qualité architecturale, qui forme une unité avec les maisons qui l'encadrent ou selon sa structure. L'isolation par l'intérieur peut donc être nécessaire et elle apporte une plus-value à la maison qui gagne en performance énergétique et qui compense largement la perte de quelques mètres carrés.

**Vos aides ne couvrent pas l'isolation de ma toiture.**

- ✗ **FAUX** La prime Éco-habitat permet de financer tous les travaux qui permettront de réduire les déperditions et donc la facture d'énergie. L'isolation de ma toiture peut donc être financée par la prime à partir du moment où d'autres travaux sont prévus pour atteindre un minimum de deux sauts de classe énergétique.

**Je veux simplement remplacer ma vieille chaudière qui n'est pas à condensation, je n'ai pas besoin de votre dispositif qui va me coûter plus cher finalement.**

- ✗ **FAUX** Avec le programme Éco-habitat, le diagnostic ne vous coûte rien et on vous proposera 2 solutions qui vous permettront de réduire votre facture énergétique. Vous serez accompagné(e) gratuitement si vous le souhaitez et pourrez bénéficier de notre aide pour boucler votre plan de financement. C'est vous qui choisirez le programme de travaux que vous voulez faire parmi les solutions proposées, en fonction de vos moyens et des aides qui seront apportées. Et les travaux doivent permettre un minimum de deux sauts de classe énergétique ce qui se traduira par des économies durables sur votre facture d'énergie.

# ÉCO-HABITAT, un accompagnement

**ÉCO-HABITAT, c'est une aide destinée à accompagner l'ensemble des propriétaires privés, occupants et bailleurs, résidant sur le territoire lorsque le projet de travaux amène un minimum de deux sauts de classe énergétique.**

## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

**Je souhaite réaliser une rénovation d'ampleur (par exemple, à la fois le chauffage, l'isolation et la ventilation) afin d'améliorer significativement le confort et la performance énergétique de mon logement.**

### Mon programme de travaux :

- > doit comprendre au moins deux gestes d'isolation : murs, fenêtres / menuiseries, sols ou toitures ;
- > doit permettre un gain minimal de 2 étiquettes énergétiques ;
- > ne doit pas intégrer l'installation d'une chaudière à gaz ou le maintien d'un chauffage fonctionnant au fioul.

**1.** Je contacte le Guichet unique de l'habitat au **0 800 283 675**.  
Je suis conseillé sur les différents dispositifs d'aide et informé sur les démarches à suivre.

**2.** Si la rénovation d'ampleur est confirmée, une visite est réalisée à mon domicile par un professionnel (opérateur Anah, opérateur de la Région ou auditeur agréé) pour établir gratuitement l'audit énergétique de mon logement.

**3.** Si vous choisissez de vous faire accompagner dans le cadre du dispositif Haut de France Pass Rénovation, **vous avez le choix entre deux accompagnements :**

### FORMULE 1

#### ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

- > Réalisation d'un audit énergétique du logement
- > Conception du programme de travaux
- > Vérification des devis
- > Dépôt des dossiers de subvention
- > Accompagnement au suivi de chantier : jusqu'à la fin des travaux
- > Avance du financement et mobilisation des subventions,
- > possibilité du financement du reste à charge
- > Paiement des entreprises directement par l'opérateur
- > Suivi des consommations pendant 3 ans

### FORMULE 2

#### ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

- > Réalisation d'un audit énergétique du logement
- > Conception du programme de travaux
- > Vérification des devis
- > Dépôt des dossiers de subvention
- > Accompagnement au suivi de chantier jusqu'à la fin des travaux
- > Versement des aides à la fin des travaux
- > Suivi des consommations pendant 3 ans.

**Les accompagnements sont pris en charge par la Communauté urbaine de Dunkerque et complétés par des aides aux travaux.**

## ÉCO-HABITAT, une aide aux travaux

Éco-habitat, c'est aussi une aide à destination de l'ensemble des propriétaires privés, occupants et bailleurs, résidant sur le territoire lorsque le projet de travaux amène un minimum de deux sauts de classe énergétique. L'aide Éco-habitat est modulable selon le gain énergétique obtenu après travaux.

Des primes complémentaires peuvent être obtenues pour :

- sortie de passoire thermique (niveaux F et G),
- atteinte du niveau BBC rénovation,
- spécifiquement pour les bailleurs avec conventionnement Anah.

Éco-habitat est cumulable avec les autres dispositifs mobilisables (Anah, Région, Éco-habitat +, CEE, MPR...).

		PRIMES COMPLÉMENTAIRES				
		gain 35 à 54 %	gain ≥ à 55 %	BBC rénovation	sortie de passoire énergétique F et G (atteinte minimum étiquette D après travaux)	loyer solidaire
<b>propriétaires occupants</b>				prime de 2 000 € par logement	prime de 2 000 € par logement	non concerné
<b>propriétaires bailleurs</b>	prime de 1 000 € par logement	prime de 3 000 € par logement	prime de 2 000 € par logement, dans la limite de 5 000 € par immeuble	prime de 2 000 € par logement, dans la limite de 5 000 € par immeuble	prime de 1 000 € si le logement est conventionné Anah	

## ÉCO-HABITAT +

**ÉCO-HABITAT +, c'est une subvention complémentaire à destination des primo-accédants qui achètent une maison avec travaux d'économie d'énergie. Cette subvention est obligatoirement adossée à l'accompagnement Éco-habitat.**

### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

**Je suis primo-accédant d'un logement avec travaux.**

**Je souhaite engager des travaux de rénovation qui vont amener un minimum de deux sauts de classe énergétique.**

- 1.** Je contacte le Guichet unique de l'habitat au **0 800 283 675**.
- 2.** Je bénéficie des aides aux travaux Éco-habitat et d'un bonus pour des économies durables sur ma facture.
- 3.** Si le gain énergétique amène un minimum de deux sauts de classe énergétique, la subvention Éco-habitat + me fait bénéficier d'une prime supplémentaire à hauteur de 3 000 €. L'aide est majorée de 2 000 € si les travaux sont classés « sortie de passoire », c'est-à-dire que mon logement est classé catégorie F ou G avant travaux, puis D après travaux.

**Contact :**  
**Guichet unique de l'habitat :**  
**0 800 283 675 - eco-habitat@tud.fr**



# Une nouvelle offre de services et des bons gestes à adopter : LE PROGRAMME ÉCO-GAGNANT

## ÉCO GAGNANT

JE CHANGE  
LE MONDE  
ET J'Y GAGNE

Tous les gestes qui contribuent  
à réduire votre consommation  
et à agir pour la planète  
sont éco-gagnants :



> Je pense à fermer  
le radiateur de la pièce  
si j'aère la pièce.



> J'utilise  
des ampoules  
basse consommation.



> J'éteins les  
lumières inutiles.



> Je ne recouvre pas les  
radiateurs avec du linge.



> Je suis attentif(ve)  
aux étiquettes  
« énergie » lors de l'achat  
de nouveaux appareils.



> J'attends que  
les plats refroidissent  
avant de les mettre  
au réfrigérateur.



> J'utilise  
mes appareils  
ménagers  
à une moindre  
puissance.



> Je baisse  
le chauffage à 16°  
dans la chambre,  
la nuit, c'est plus  
que suffisant.



> Je proscriis  
le mode veille  
de mes appareils.



> Je dégivre  
régulièrement  
le congélateur.

Devenez éco-gagnant,  
économisez l'eau,  
agissez sur votre mobilité,  
triez et réduisez vos déchets.

Rendez-vous sur :  
[www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr)

## Bon à savoir :

- > Déclaration préalable de travaux obligatoire, si vos travaux modifient l'aspect extérieur de votre logement.
- > Toute demande de subventions est à déposer avant le démarrage des travaux.
- > Entreprises RGE obligatoire (Reconnu Garant de l'Environnement) pour obtenir des subventions.

Nous tenons à votre disposition une liste d'entreprises RGE ayant signé une charte de qualité.

- > Ventilez ! Plus on isole, plus il est important d'installer un système de ventilation (VMC, VMR).
- > Isolez ! Installer un système de chauffage (pompe à chaleur, ... ) dans une maison non isolée n'est pas recommandé : peu performant et forte consommation d'énergie.

### Rénovez en toute tranquillité et sans arnaque

Afin de vous prémunir des pratiques frauduleuses, nous vous invitons à ne pas vous précipiter et à bien préparer votre projet.

Il est ainsi recommandé de faire réaliser plusieurs devis par des artisans différents pour comparer les offres et de vous renseigner auprès d'un conseiller France Rénov' pour s'assurer que les travaux sont adaptés aux besoins de votre logement.

N° Tél : 0 800 283 675

